



INTER-MIGRANTS-SUISSE
HUMANITAIRE, MÉDIATION, CONSEIL
ET DÉFENSE DES DROITS HUMAINS

INMISUISSE - Service International : <https://www.inmisuisse.org/>

<p align="center">59EME SESSION DU CONSEIL DES DROITS DE L'HOMME DES NATIONS UNIES</p>

Compte-rendu de la 24ème journée : 02/07/2025

Aujourd'hui a continué, l'adoption des « documents finaux de l'EPU » et les pays concernés sont :

- Madagascar
- L'Égypte
- L'Irak

I. Examen Périodique Universel (EPU) de Madagascar

L'Examen Périodique Universel (EPU) de Madagascar s'est tenu le 27 janvier 2025 lors de la 48ème session du Groupe de travail, dans le cadre de la 59ème session du Conseil des droits de l'homme. La délégation malgache, dirigée par le Garde des Sceaux et Ministre de la Justice, Benjamin Alexis Rakotomandimby, a présenté les progrès réalisés depuis le dernier examen en 2019, malgré les défis économiques et mondiaux.

1) Principaux progrès

- **Réformes juridiques** : Ratification de 8/9 conventions internationales et adoption de lois contre la torture et la traite humaine
- **Justice** : Construction de 9 prisons aux normes internationales et amélioration des conditions de détention
- **Droits des femmes** : Mise en place d'un système judiciaire spécialisé contre les violences et augmentation de la représentation féminine au gouvernement (12/29 ministres)
- **Santé/Éducation** : Construction de 30 hôpitaux, gratuité des urgences et augmentation du budget éducation
- **Environnement** : Politique climatique et lutte contre le braconnage

2) Défis majeurs

- Surpopulation carcérale
- Violences sexistes et mariages précoces
- Accès limité aux services de base en zones rurales
- Corruption persistante

3) **Recommandations clés**

Les États membres ont notamment suggéré :

- Ratifier des conventions supplémentaires
- Renforcer l'indépendance judiciaire
- Protéger les minorités et défenseurs des droits
- Améliorer l'accès à l'éducation et la santé

4) **Engagements de Madagascar**

Le pays a réaffirmé sa volonté de :

- Mettre en œuvre les 174 recommandations acceptées
- Poursuivre les réformes malgré les difficultés financières
- Maintenir la dépenalisation des délits de presse
- Lutter contre les violences sexuelles

5) **Perspectives**

Madagascar a démontré des avancées significatives dans les domaines juridiques, sanitaires et éducatifs, mais des défis majeurs persistent, notamment sur les libertés civiles, l'égalité de genre et la corruption. Les 120 recommandations acceptées serviront de feuille de route pour les prochaines actions, avec un accent sur :

- La modernisation institutionnelle
- La protection des groupes vulnérables
- Le renforcement de la coopération internationale

II. **Examen Périodique Universel (EPU) de l'Égypte**

L'Égypte a été examinée lors de la 48^{ème} session du Groupe de travail sur l'EPU (20-31 janvier 2025). La délégation égyptienne, dirigée par le Ministre des Affaires étrangères Badr Abdelatty, a présenté les progrès réalisés dans le cadre de la Stratégie nationale des droits de l'homme (2021-2026) et répondu aux questions des États membres.

1) **Réformes et Progrès en Égypte**

- **Institutions** : Création du Haut Comité des droits de l'homme (2020), réforme des prisons (centres de réinsertion), et modernisation des tribunaux.
- **Droits civils** : Fin de l'état d'urgence (2021), libérations de détenus, et dialogue national (136 recommandations).

- **Social** : Doublement des dépenses sociales (635 milliards EGP), programmes "Une Vie Décente" et "Takaful et Karama" (22M bénéficiaires), extension de la couverture santé.
- **Groupes vulnérables** :
 - **Femmes** : 27% au Parlement, lois contre les violences.
 - **Enfants** : Interdiction de la peine de mort pour mineurs.
 - **Handicapés** : Carte de services (1,5M délivrées).
 - **Réfugiés** : Loi sur l'asile (10,5M accueillis).

2) **Recommandations Internationales**

- **Ratifications** : Convention contre les disparitions forcées, protocoles sur la torture et les droits des femmes.
- **Peine de mort** : Moratoire demandé par 42 États.
- **Libertés** : Renforcer l'indépendance judiciaire, libérer des détenus politiques (ex. Alaa Abd el-Fattah), réviser les lois anti-terrorisme.
- **Droits des femmes/minorités** : Criminaliser les violences domestiques, protéger les LGBTIQ+.
- **Développement** : Poursuivre les programmes sociaux et l'accès à l'éducation/santé.

3) **Réponse de l'Égypte**

Engagement à examiner les recommandations, poursuivre la Stratégie nationale 2021-2026, et collaborer avec la société civile.

Conclusion

Progrès notables en socio-économique, mais défis persistants sur les libertés civiles. Réponses formelles attendues pour la 59^e session du Conseil des droits de l'homme.

III. Examen Périodique Universel (EPU) de l'Irak

- **Examen** : 48^e session du Groupe de Travail (janvier 2025), mené par une troïka (Burundi, Chili, Îles Marshall).
- **Délégation irakienne** : Dirigée par le ministre de la Justice Khalid Salam Saeed.

1) Déclaration de l'Irak

Malgré des défis (COVID-19, terrorisme, crise économique, sécheresse), l'Irak a mis en avant :

- Réformes : Modernisation des prisons, quotas pour les minorités, stratégies pour les femmes/enfants, projet économique "Route du développement".
- Progrès : Réduction de la pauvreté (-17.06%), couverture vaccinale (95%), hausse de la scolarisation, collaboration contre Daech.

2) Dialogue international (93 États)

- **Éloges** : Loi sur les rescapées yézidiennes (2021), politiques éducatives et sociales (Égypte, Chine, Qatar).
- **Préoccupations** :
 - Droits des femmes (mariage précoce, violences).
 - Peine de mort (demande de moratoire/abolition).
 - Restrictions aux libertés civiles (journalistes, LGBTQIA+).
 - Situation des déplacés (1 million dans des camps).

3) Engagements de l'Irak

- Renforcement des lois contre les violences domestiques.
- Construction de 57 tribunaux, formation des forces de sécurité.
- Reconstruction scolaire et réformes éducatives.
- Suivi via le *Plan national des droits de l'homme 2021-2025*.

4) Recommandations clés (117 au total)

1. **Ratifications** : Protocoles contre la torture/peine de mort, Statut de Rome (CPI).
2. **Réformes urgentes** :
 - Abolir la peine de mort (87 recommandations).
 - Interdire le mariage avant 18 ans et décriminaliser l'homosexualité.
 - Protéger minorités (yézidis) et déplacés.
3. **Institutions** : Renforcer l'indépendance de la Commission des droits de l'homme.

Conclusion

L'Irak montre une **volonté de réforme**, mais doit concrétiser ses engagements sur les droits des femmes, l'abolition de la peine de mort et la protection des minorités. Réponses attendues pour la 59^e session du Conseil des droits de l'homme.